

| | |
|---|--|
| Nom de l'entreprise | Entreprise de construction T.E.Q. inc. |
| Nature des travaux | Voir tableau ci-joint |
| Adresse de l'entreprise | 780, avenue Brewster, bureau 03-300 Montréal (Québec) H4C 2K1 Canada |
| NEQ de l'entreprise | 1144233385 |
| Date d'autorisation (du Conseil du trésor) | 2020-02-18 |
| Identification de l'organisme public | Voir tableau ci-joint |
| Type d'exemption prévue | <p>Article 25.0.4 – Poursuite d'un contrat en cours d'exécution</p> <ul style="list-style-type: none"> • Permission du Conseil du trésor • Dans l'intérêt public |
| Note | <ul style="list-style-type: none"> • Entreprise de construction T.E.Q. inc. a obtenu la permission de poursuivre l'exécution des contrats. • L'entreprise doit compléter les démarches requises auprès de l'Autorité des marchés publics afin d'obtenir une autorisation de contracter dans les meilleurs délais. • En cas de refus de l'Autorité des marchés publics de lui délivrer une autorisation de contracter, cette entreprise se verrait inscrite au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics, en vertu de l'article 21.2.0.0.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics, et réputée en défaut d'exécuter les contrats (article 21.2.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics). • Les organismes mentionnés au tableau ci-joint devraient alors mettre fin aux contrats, sous réserve des dispositions applicables de cette loi, notamment l'article 25.0.2 de la Loi sur les contrats des organismes publics, qui prévoit la possibilité, pour le Conseil du trésor, de permettre, pour un motif d'intérêt public, la poursuite de l'exécution d'un contrat, malgré l'inadmissibilité d'une entreprise. |
| | |

**Contrats, par organisme, pour lesquels le Conseil du trésor a donné
la permission de poursuivre l'exécution**

| Nom de l'organisme | Titre |
|--|---|
| Université Concordia | Pavillon des sciences |
| | Pavillon Hall |
| Société québécoise des infrastructures | Contrat mixte de travaux de construction et de services professionnels, lié à la construction du centre mère-enfant et de l'urgence de l'hôpital Fleurimont |
| | Contrat de travaux de construction pour l'agrandissement et la rénovation fonctionnelle du pavillon Marcel-Lamoureux de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont |
| | Contrat de travaux de construction pour l'agrandissement de l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal |